Ordre de méthode

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales** **Bureau des relations européennes et de la coopération internationale** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDRICI/2014-855** **22/10/2014**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/06/2015
Cette instruction abroge :
DGER/SDI/N2011-2016
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : mise en œuvre des Journées régionales (2014-2015) et des Journées nationales (2015) de la coopération internationale de l'enseignement agricole.

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole Unions nationales fédératives d'établissements Etablissements d'enseignement supérieur, agronomique, vétérinaire et paysager publics et privés

Résumé : cette note décrit la procédure à suivre pour mettre en œuvre les Journées régionales de la coopération internationale (JRCI, en 2014 et au premier semestre 2015) et les Journées nationales de la coopération internationale (JNCI, en 2015), qui se feront sur le thème de « La mission de coopération internationale dans un monde en mutation ». Elle décrit également le cahier des charges de ces événements ainsi que celui de l'appel d'offres pour les établissements candidats à l'organisation des JNCI en 2015.

Textes de référence :articles L811 et L813-1 du Code rural et de la pêche maritime

Les Journées nationales et régionales de la coopération internationale (JNCI et JRCI) sont les **rassemblements** de la communauté éducative de l'enseignement agricole autour de la mission de coopération internationale.

Elles constituent un **cycle de réflexion de deux ans** sur un thème transversal à cette mission (les JNCI et JRCI se déroulant sur des années scolaires différentes) :

- **les JRCI** sont organisées en région ou en inter-régions et ont lieu dans des établissements volontaires, en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER, Sous-direction de la recherche, de l'innovation et des coopérations internationales, Bureau des relations européennes et de la coopération internationale de l'enseignement agricole - BRECI) et la DRAAF/DAAF (Direction régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ; Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) ;

- **les JNCI** se tiennent dans un établissement candidat pour les organiser, en collaboration avec la DGER et la DRAAF/DAAF.

Les prochaines JRCI se tiendront en 2014 et au premier semestre 2015 et les JNCI à la rentrée 2015.

Leur objectif est de **produire collectivement des recommandations**, issues des expériences des participants, sur la **thématique proposée par la DGER.**

Ces événements doivent associer les partenaires régionaux, nationaux, européens et internationaux des établissements, afin de participer à leur rayonnement, ainsi qu'à celui de leurs territoires. Ils sont également l'occasion de mettre en valeur l'enseignement agricole et son dynamisme.

Le thème retenu pour le prochain cycle des JRCI / JNCI est : **« La mission de coopération internationale dans un monde en mutation ».**

1- CONTEXTE ET CHOIX DE LA THEMATIQUE

La mission de coopération internationale de l'enseignement agricole (technique et supérieur) doit s'adapter en permanence aux contextes français, européen et international dans lesquels la pratique des établissements se concrétise. Les actions des établissements doivent intégrer les changements qui s'opèrent à ces trois niveaux. Des éléments de cadrage sont développés dans l'annexe I de la présente note.

Les JRCI et les JNCI permettront de confronter l'analyse, les stratégies et l'évolution des pratiques à l'international des établissements face ces changements majeurs des dernières années. Elles permettront également d'identifier les leviers pour s'adapter aux évolutions et aux enjeux à venir.

Les contributions des apprenants, des adultes et de nos partenaires étrangers nourriront cette réflexion collective pour anticiper les changements et adapter la mission de coopération internationale de l'enseignement agricole.

2- L'ORGANISATION DES JOURNÉES

La réflexion sera conduite autour d'un cycle qui se déroulera de la façon suivante :

- **organisation, en 2014 et premier semestre 2015, des JRCI (qui pourront être inter-régionales) par les DRAAF/DAAF, au sein d'un établissement candidat pour accueillir l'événement**, avec l'appui de la DGER/BRECI ;
- **organisation des JNCI par la DGER, à l'automne 2015,** au sein d'un établissement volontaire, lauréat au niveau national de l'appel à candidature lancé par la présente note de service.

2.1 - LES JOURNEES REGIONALES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE :

Les JRCI ont, comme **objectifs spécifiques**, de :

- **valoriser les actions de coopération internationale** des établissements participants et les mettre en perspective avec la thématique des JNCI ;
- **mettre en valeur l'expérience et la vision des apprenants sur la thématique,** en leur ouvrant un espace d'expression privilégié et adapté, afin qu'ils puissent contribuer à la réflexion générale ; elles sont **principalement centrées sur les expériences, l'analyse et le point de vue des apprenants** ;
- **mobiliser les partenaires locaux** (rectorats, collectivités territoriales, organisations professionnelles agricoles, associations, ONG...), afin d'accompagner les réflexions des acteurs de l'enseignement agricole et de connaître également leurs stratégies d'adaptation aux changements ;
- **renforcer les dynamiques collectives** entre les établissements, aux niveaux régional et inter-régional ;
- **associer les établissements d'enseignement supérieur** ;
- **contribuer à l'avancement de la mission de coopération internationale au niveau national**, à partir d'exemples régionaux significatifs.

Les JRCI :

- sont proposées à la DGER, par les DRAAF/DAAF, **au moins deux mois avant leur date envisagée de réalisation,** en utilisant l'annexe II de la présente note de service ; elles peuvent se dérouler dans un établissement public ou privé ;
- font l'objet d'une participation financière de la DGER, calculée sur une base forfaitaire par participant (cf. annexe II), ainsi que d'un appui logistique et institutionnel.

Pour chaque séminaire, il reviendra à un comité de pilotage réunissant les différents représentants des établissements ainsi que d'éventuels représentants de leurs partenaires locaux de préciser et de hiérarchiser :

- les objectifs spécifiques retenus,
- les thématiques/questionnements à développer,
- l'adaptation au public ciblé : les apprenants.

Ce sont des conditions indispensables pour conduire les JRCI et les évaluer.

2.2 - LES JOURNÉES NATIONALES DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

A la différence des JRCI, les JNCI sont principalement un espace d'expression pour les acteurs adultes de l'enseignement agricole, même si une participation des apprenants est souhaitable.

Sur la base des conclusions des JRCI, les JNCI seront l'occasion :

- **d'identifier les stratégies d'adaptation des établissements face aux évolutions** ;
- **d'être source d'innovation,** en proposant de nouvelles méthodes de travail, issues de la réflexion collective et des échanges d'expériences ;
- **de renforcer les collaborations à tous les échelons territoriaux** (local, régional, national, européen et international) ;
- **de renforcer les collaborations avec les différents partenaires extérieurs** à l'enseignement agricole français (autres ministères, organisations professionnelles agricoles, Agence Erasmus France - Éducation et Formation, associations, partenaires étrangers...) ;
- **d'être une tribune d'expression,** notamment pour les nombreux partenaires étrangers qui seront invités (la DGER/BRECI pourra participer directement à leur venue).

Les JNCI :

- se déroulent sur trois jours et ont lieu à l'automne 2015, idéalement au mois de novembre ;
- sont organisées par un établissement public lauréat de l'appel à candidature, avec l'appui du DRAAF et de la DGER ; **le dossier de candidature doit parvenir au plus tard le 30 novembre 2014 à la DGER en réponse au cahier des charges exposé en annexe III** ;
- sont co-financées par la DGER sur la base de la présentation d'un budget complet (cf. annexe III).

Vous voudrez bien assurer une large diffusion de cette note et me faire part de toute difficulté rencontrée dans sa mise en œuvre.

La Directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Mireille RIOU-CANALS

ANNEXE I :ELEMENTS DE CADRAGE

Les dernières décennies ont été l'occasion de changements majeurs et la situation actuelle se caractérise par une accélération des évolutions du monde dans lequel nous vivons, enseignons ou apprenons. Sans prétention d'exhaustivité, nous pouvons citer quelques transformations qui ont eu ou qui auront un impact important sur la mission de coopération internationale et les pratiques des établissements dans ce domaine.

Trois grands blocs sont proposés afin d'organiser la réflexion. A l'intérieur de chaque bloc, des thèmes et des propositions de questionnements serviront à définir les plénières et les ateliers :

Le contexte français

- *La décentralisation et le développement de la coopération décentralisée*

    - Comment la décentralisation a impacté les pratiques à l'international des établissements?
    - Quelles complémentarités entre les priorités nationales et les priorités des collectivités territoriales à l'international ?
    - Comment améliorer les synergies entre les projets et les actions des établissements d'enseignement agricole et ceux et celles des collectivités territoriales ?

- *La concertation sur l'avenir de l'Enseignement agricole et la loi sur l'avenir de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (LAAF)*

    - Comment concrétiser les préconisations de la Concertation sur l'avenir de l'Enseignement agricole sur « L'ouverture internationale, l'Europe et la mobilité des jeunes » ?
    - Comment intégrer les dimensions européenne et internationale dans toutes les filières ? Quels sont les espaces, les modules et les disciplines les plus adaptés ?
    - Comment installer la progressivité dans les expériences à l'international des apprenants ?
    - Quelle préparation au départ et valorisation au retour des mobilités des jeunes ?
    - Quel appui des établissements d'enseignement supérieur agricole aux établissements d'enseignement technique agricole à l'international ?
    - Quelle stratégie commune à l'international des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de l'IAV2F ?

- *Le projet agro-écologique pour la France et « Enseigner à produire autrement »*

    - Quelles perspectives internationales ouvre le projet agro-écologique pour la France ?
    - Quelles sont les pratiques agro-écologiques de nos partenaires étrangers ?

Le contexte européen

- Quelles perspectives pour la mission de coopération internationale dans l'Europe des 28 ?
- Dans quelle mesure les apprenants de l'enseignement agricole français connaissent-ils l'Europe ? Perçoivent-ils les évolutions au sein de l'UE ? Comment perçoivent-ils l'élargissement vers d'autres pays ?
- Comment nos partenaires européens perçoivent l'Europe des 28 et les futures adhésions ?
- Quelles nouvelles perspectives sont proposées dans le cadre du programme Erasmus + ?
- Quelles évolutions pour faire profiter au mieux l'enseignement agricole français d'Erasmus + ?
- Les relations avec les pays hors UE vont-elles pouvoir se développer grâce au nouveau programme ?
- Quel impact sur les programmes de mobilité de la DGER vers les pays hors EU aura le programme Erasmus + ? Quelles complémentarités ?
- La semestrialisation des BTSA et les ECTS : quelles perspectives pour la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur court ? Quels retours des apprenants ayant vécu une expérience de mobilité académique dans un pays de l'UE lors de sa formation en BTSA ?
- Quelles perspectives de renforcement de la coopération européenne dans le domaine de la formation professionnelle grâce aux ECVET ?

Le contexte international

- *L'irruption des pays émergents : BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) dans le paysage de notre coopération*

- Quelles évolutions dans les pratiques de coopération avec les BRICS ?
- Comment travaillons-nous actuellement avec les BRICS ?
- Quelles stratégies face à la montée en puissance sur la scène internationale des BRICS ?
- Quelles représentations ont les apprenants des BRICS ? Comment analysent-ils la présence de ces nouveaux acteurs dans leur quotidien (produits de consommation, impact sur l'agriculture, etc) ?
- Politiques d'internationalisation et recrutement d'étudiants étrangers : quelles stratégies ?

- *La montée en puissance des questions sécuritaires*

  - Mobilité, échanges et sécurité : comment adapter nos pratiques ?
  - Comment travailler à distance avec nos partenaires ?

- *Le renouveau des approches du développement agricole et rural*

  - De l'aide au développement à l'intégration des populations comme des acteurs de leur développement et la co-construction des modèles de développement : comment la pratique des établissements a-t-elle évoluée ?
  - Quelles approches privilégier dans les années à venir vis-à-vis de nos différents partenaires étrangers ?
  - Quelle vision ont les apprenants de l'enseignement agricole français des objectifs de leurs expériences à l'international ?

- *Le développement et l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication*

  - Quelles opportunités ouvrent les nouvelles technologies pour la mise en place des projets de coopération internationale ?
  - Quels potentialités et limites des outils interactifs de travail pour le développement des actions internationales ?
  - Comment les nouvelles technologies et les réseaux sociaux modifient nos pratiques à l'international ?
  - Quels enseignements de l'usage que les apprenants font déjà des réseaux sociaux et des nouvelles technologies ?

- *Le changement climatique*

  - Comment nos partenaires étrangers intègrent-ils le changement climatique dans leurs pratiques d'enseignement ?
  - Quelles coopérations mettre en place pour une approche globale de lutte contre le changement climatique ?

ANNEXE II
Fiche de candidature régionale à retourner complétée à la DGER
(DGER/SESRI/SDRICI/BRECI, 1 ter, avenue de Lowendal, 75007 Paris)
sous couvert du DRAAF/DAAF

JOURNEE REGIONALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE 2014/15

Fiche projet

Région

Responsable Chargé de coopération internationale SRFD :

Membres du comité de pilotage :

Établissement (public ou privé) d'accueil prévu :

Date prévue :

Titre du séminaire :

Objectifs retenus :
(se référer aux objectifs spécifiques cités dans la note)

Ateliers prévus (*à partir des propositions de déclinaison de la thématique de l'annexe I*) :

Participation prévue des apprenants :

Intervenants extérieurs :

Communication(s) prévue(s) pendant l'événement :

Valorisation de l'événement au niveau régional, au-delà des journées nationales :

Mode d'évaluation envisagé :

Budget prévisionnel (dépenses/recettes) :
*Pour chaque JRCI, une aide forfaitaire de **15 euros par apprenant de l'enseignement agricole participant** sera attribuée à l'établissement organisateur, dans la limite de 200 apprenants. **Cette aide sera versée en une seule fois**, après déroulement de l'événement, sur la base de feuilles d'émargement dûment remplies par tous les participants et retournées au BRECI.*

Date :

Visa du DRAAF/DAAF :

ANNEXE III
Cahier des charges pour l'organisation des Journées nationales
de la coopération internationale 2015

Les JNCI seront mises en place par un établissement d'enseignement agricole public de métropole, candidat avec l'appui du DRAAF et sélectionné par la DGER.

La DGER pilote et finance pour partie l'organisation des JNCI, mais **d'autres financements** (collectivités territoriales, fonds européens, fonds propres de l'établissement...) **devront apparaître dans le budget** qui sera présenté par l'établissement organisateur.

Conditions pour l'établissement candidat

- capacité à gérer l'accueil d'au moins 400 personnes : hébergement pour 2 nuits sur site et/ou hébergements extérieurs (à moindre coût), amphithéâtre de plus de 300 places, espaces d'exposition, une vingtaine de salles pour les ateliers ;

- participation de la communauté éducative (validation par le Conseil d'administration) à l'élaboration, la mise en œuvre de l'événement et à sa promotion aux niveaux local, régional et national;

- association avec un ou plusieurs établissements de l'enseignement supérieur agricole (si possible) ;

- valorisation de l'événement ;

- intégration des JNCI dans une dynamique régionale, permettant d'assurer la promotion de l'enseignement agricole;

- engagement à participer au comité de pilotage national (environ 8 réunions) et à animer un comité de pilotage régional (environ 8 réunions) ;

- capacité à mobiliser des cofinancements (collectivités territoriales, organisations professionnelles, entreprises…) ;

Le premier comité de pilotage national permettra de définir la répartition des tâches entre l'établissement support, les établissements partenaires (techniques, supérieurs ou établissements publics nationaux), le niveau régional et le niveau national.

Les dossiers de candidature devront parvenir sous forme libre, sous couvert du DRAAF, à la DGER, **avant le 30 novembre 2014 par courrier (DGER/SESRI/SDRICI/BRECI, 1 ter avenue de Lowendal, 75007 Paris).**

ANNEXE IV
BIBLIOGRAPHIE

1- *Les approches de développement centrées sur les gens mises en œuvre à la FAO : quelques leçons pratiques*, FAO, Mars 2014,
2- *Rapport sur le développement humain 2013, L'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié,* PNUD, 2013, http://www.undp.org/content/undp/fr/home/librarypage/hdr/human-development-report-2013/,
3- *Agriculture mondiale : horizon 2015/2030,* Rapport abrégé, FAO, 2013, http://www.fao.org/docrep/004/y3557f/y3557f00.htm,
4- *Horizons stratégiques,* Ministère de la défense et des anciens combattants, Mars 2012, http://www.defense.gouv.fr/das/reflexion-strategique/prospective-de-defense/articles-prospective/horizons-strategiques,
5- Information et communications au service du développement. Exploiter au maximum le téléphone mobile, Banque mondiale, 2012, http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTINFORMATIONANDCOMMUNICATIONANDTECHNOLOGIES/0,,contentMDK:23190786~pagePK:210058~piPK:210062~theSitePK:282823,00.html,
6- Erasmus +, Guide programme, http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_fr.pdf,